

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D :1.988.269, un actif net de D : 1.927.604 et un bénéfice de D : 315.782.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 19,77% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à

la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 mars 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

Bilan arrêté au 31 décembre 2025
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>1 492 032</u>	<u>1 126 455</u>
Actions et droits rattachés		1 311 970	810 447
Obligations et valeurs assimilées		85 062	244 954
Titres des Organismes de Placement Collectif		95 000	63 416
Placements monétaires et disponibilités		<u>393 113</u>	<u>410 316</u>
Placements monétaires			
Disponibilités	5	374 294	-
		18 819	410 316
Créances d'exploitation	6	<u>103 125</u>	<u>2 469</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 988 269</u>	<u>1 539 240</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	9 608	8 742
Autres créditeurs divers	8	51 058	1 668
TOTAL PASSIF		<u>60 666</u>	<u>10 410</u>
ACTIF NET			
Capital	9	1 867 890	1 487 592
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		59 713	41 238
ACTIF NET		<u>1 927 604</u>	<u>1 528 830</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 988 269</u>	<u>1 539 240</u>

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	77 463	71 893
Dividendes		69 133	56 241
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 330	15 652
Revenus des placements monétaires	11	15 746	11 222
Revenus des prises en pension	12	11 162	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		104 371	83 115
Charges de gestion des placements	13	(41 627)	(36 712)
REVENU NET DES PLACEMENTS		62 744	46 403
Autres charges	14	(6 031)	(5 165)
RESULTAT D'EXPLOITATION		56 713	41 238
Régularisation du résultat d'exploitation		3 000	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		59 713	41 238
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 000)	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		118 550	25 825
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		144 601	29 461
Frais de négociation de titres		(4 081)	(628)
RESULTAT DE L'EXERCICE		315 782	95 896

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en dinars)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
	315 782	95 896
Résultat d'exploitation	56 713	41 238
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	118 550	25 825
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	144 601	29 461
Frais de négociation de titres	(4 081)	(628)
	82 991	-
Souscriptions		
- Capital	100 871	-
- Régularisation des sommes non distribuables	9 895	-
- Régularisation des sommes distribuables	4 013	-
Rachats		
- Capital	(26 442)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 911)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(1 013)	-
- Droits de sortie	578	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	398 773	95 896
En début de l'exercice	1 528 830	1 432 934
En fin de l'exercice	1 927 604	1 528 830
En début de l'exercice	9 114	9 114
En fin de l'exercice	9 570	9 114
VALEUR LIQUIDATIVE	201,421	167,745
TAUX DE RENDEMENT	20,08%	6,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « BMCE Capital Asset Management » et de l'Arab Tunisian Bank « ATB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Septembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la ATB. Le gestionnaire étant BMCE Capital Asset Management.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à D :1 492 032 et s'analyse comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions & droits rattachés			1 147 968	1 311 970	68,06%
	Actions		1 140 545	1 302 188	67,55%
TN0002300358	AIR LIQUIDE	25	2 500	3 751	0,19%
TN0003400058	AMEN BANK	1 809	64 220	89 160	4,63%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	77	4 274	4 351	0,23%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	849	5 199	5 842	0,30%
TN0003600350	ATB	5 093	14 159	19 104	0,99%
TN0004700100	ATL	1 646	6 847	9 975	0,52%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	2 472	150 274	165 309	8,58%
TN0007300015	ARTES	656	7 341	7 610	0,39%
TN0003000452	ASTREE	109	5 014	5 013	0,26%
TN0001900604	BH	1 584	19 753	16 265	0,84%
TN0001800457	BIAT	1 243	123 423	136 494	7,08%
TN0003100609	BNA	4 353	43 574	52 275	2,71%
TN0007680010	BNA ASSURANCES	4 571	14 057	14 134	0,73%
TN0002200053	BT	23 784	141 763	147 699	7,66%
TN0001300557	BTEI ADP	171	573	599	0,03%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	17 817	31 978	33 336	1,73%
TN0007550015	CITY CARS	620	4 847	12 173	0,63%
TN0004200853	CIL	245	6 368	6 749	0,35%
TN0007670011	DELICE	3 840	37 995	49 183	2,55%
TN0007200017	EL WIFACK	515	4 532	3 919	0,20%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	521	5 471	7 817	0,41%
TN0007570013	EUROCYCLES	484	10 660	6 052	0,31%
TN0007210016	ESSOUKNA	266	851	852	0,04%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	642	4 494	4 879	0,25%
TN0003200755	ICF	64	6 335	5 428	0,28%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	270	4 966	2 673	0,14%
TN0007740012	MEUBLES INTERIEURS	468	2 460	2 201	0,11%
TN0006720049	BH LEASING	272	1 061	1 034	0,05%
TN0007510019	LAND OR	475	4 960	7 021	0,36%
TN0001000108	MONOPRIX	886	3 101	5 396	0,28%
TN0007620016	MPBS	1 070	7 049	9 305	0,48%
TN0007540016	NEW BODY LINE	306	1 486	1 218	0,06%
TN0007700016	OFFICE PLAST	201	295	362	0,02%
TN0007530017	OTH	5 486	49 033	47 739	2,48%
TN0005700018	PGH	3 074	38 699	56 334	2,92%
TN0007610017	SAH	4 438	40 006	61 315	3,18%
TN0001100254	SFBT	9 316	132 300	114 000	5,91%
TN0006590012	SIAME	863	3 201	2 244	0,12%

TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE (AA)	525	6 983	10 165	0,53%
TN0006530018	SOTETEL	495	3 628	2 496	0,13%
TN0007630015	SOTIPAPIER	1 006	5 513	2 743	0,14%
TN0006660013	SOTRAPIL	208	3 099	4 677	0,24%
TN0006580013	SOTUMAG	468	2 995	4 188	0,22%
TN0006560015	SOTUVER	1 336	7 924	18 375	0,95%
TN0001400704	SPDIT	216	2 643	2 696	0,14%
TNNGTFLC2986	STA	97	2 037	3 612	0,19%
TN0006060016	STAR	158	6 363	10 085	0,52%
TN0002600955	STB	5 751	21 837	23 205	1,20%
TN0007270010	TPR	1 702	8 497	19 379	1,01%
TN0002100907	TUNISIE LEASING	345	9 643	11 283	0,59%
TN0007440019	TELNET	1 025	7 021	7 021	0,36%
TN0007380017	TUNIS RE	675	6 615	6 599	0,34%
TN0004100202	TUNINVEST	104	962	4 332	0,22%
TN0002400505	UBCI	831	18 329	28 088	1,46%
TN0003900107	UIB	542	10 795	13 411	0,70%
TN0007720014	UNIMED	1 198	10 544	11 028	0,57%
	<u>Droits</u>		7 423	9 782	0,51%
TNI7FVNGCJ77	STAR DA 7/6	158	7 423	9 782	0,51%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			84 000	85 062	4,41%
	Obligations de sociétés		4 000	4 337	0,22%
TN0002102085	TLSUB2018_7A_17/01	200	4 000	4 337	0,22%
	Emprunt National		80 000	80 725	4,19%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	1,000	80 000	80 725	4,19%
Titres des Organismes de Placement Collectif			90 908	95 000	4,93%
TN5PQ7WPQG8	FCP Axis AAA	550	60 380	64 388	3,34%
TN0006830012	SICAV Axis Trésorerie	270	30 528	30 612	1,59%
TOTAL			1 322 875	1 492 032	77,40%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					75,04%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	1 069 894	7 015	49 545	1 126 455	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	932 404			932 404	
Titres OPCVM	23 129			23 129	
<u>Remboursement et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(556 458)			(556 458)	132 365
Annuités obligations de sociétés	(4 000)			(4 000)	
Emprunt National	(20 000)			(20 000)	
Bon de Trésor Assimilables	(122 094)			(122 094)	12 236
Variation des plus ou moins values latentes			118 550	118 550	
Variations des intérêts courus		(5 954)		(5 954)	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	1 322 875	1 061	168 095	1 492 032	144 601

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 374 294 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	169 764	171 612	8,90%
Pension Livrée AMEN BANK 8% au 11/02/2026 pour 90 jours (BTA 6,7% AVRIL 2028)	169 764	171 612	8,90%
Comptes à terme	200 000	202 682	10,51%
Compte à terme BH au 20/02/2026 (3 mois au taux de TMM+1,25%)	200 000	202 682	10,51%
TOTAL	369 764	374 294	19,42%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			18,83%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D :103 125 contre D :2 469 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts créditeurs	1 371	1 175
Retenues à la source/BTA	1 286	1 286
Vente de titres à encaisser	100 460	-
Autres débiteurs	8	8
Total	103 125	2 469

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D :9 608 contre D :8 742 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	3 651	2 785
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 957	5 957
Total	9 608	8 742

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :51 058 contre D :1 668 au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Redevance du CMF	168	126
Publications	654	663
Rémunération du commissaire aux comptes	256	879
Achats de titres à payer	49 385	-
Retenues à la source	595	-
Total	51 058	1 688

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	1 487 592
Nombre de parts	9 114
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	100 871
Nombre de parts émises	618
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(26 442)
Nombre de parts rachetées	(162)
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	118 550
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	144 601
Régularisation des sommes non distribuables	2 921
Frais de négociation de titres	(4 081)
Résultat incorporé à la V.L	41 238
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	2 063
Droits de sortie	578

Capital au 31-12-2025

Montant	1 867 890
Nombre de parts	9 570
Nombre de copropriétaires	8

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :77 463 contre D :71 893 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Année 2025	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	367	720
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et emprunt national)	7 963	14 933
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	65 625	53 286
des titres OPCVM	3 508	2 955
TOTAL	77 463	71 893

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D :15 746 contre D :11 222 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	13 064	11 222
Intérêts des comptes à terme	2 682	-
Total	15 746	11 222

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D : 11 162 contre un solde nul au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	11 162	-
TOTAL	11 162	-

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D :41 627 contre D :36 712 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	35 677	30 762
Rémunération du dépositaire et distributeur	5 950	5 950
Total	41 627	36 712

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D :6 031 contre D : 5 165 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires commissaire aux comptes	3 697	3 111
Redevance du CMF	1 713	1 477
Publications	292	293
Services bancaires et assimilés	314	269
Autres	15	15
Total	6 031	5 165

NOTE 15 : AUTRES INFORMATIONS

15 .1- Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	10,906	9 ,120	9 ,122	9 ,846	7 ,455
Charges de gestion des placements	(4 ,350)	(4 ,028)	(4 ,036)	(4 ,155)	(3 ,399)
Revenus net des placements	6,556	5 ,091	5 ,086	5 ,691	4 ,056
Autres charges	(0 ,630)	(0 ,567)	(0 ,630)	(0 ,518)	(0 ,553)
Résultat d'exploitation (1)	5,926	4 ,525	4 ,456	5 ,173	3 ,503
Régularisation du résultat d'exploitation	0,314	-	0 ,013	(1 ,345)	(0 ,100)
Sommes distribuables de l'exercice	6,240	4 ,525	4 ,469	3 ,827	3 ,403

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12,388	2 ,834	2 ,208	6 ,610	(0 ,093)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	15,110	3 ,232	(0 ,122)	1 ,488	0 ,406
Frais de négociation de titres	(0 ,426)	(0 ,069)	(0 ,000)	(0 ,037)	(0 ,058)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	27,071	5 ,997	2 ,086	8 ,061	0 ,256
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	32,997	10 ,522	6 ,541	13 ,234	3 ,759
Droits d'entrée et droits de sortie	0,060	-	-	0 ,283	-
Résultat non distribuable de l'exercice	27,131	5 ,997	2 ,086	8 ,344	0 ,256
Régularisation du résultat non distribuable	0,305	-	(0 ,257)	(0 ,274)	(0 ,160)
Sommes non distribuables de l'exercice	27,437	5 ,997	1 ,829	8 ,070	0 ,096
Valeur liquidative	201,421	167 ,745	157 ,223	150 ,926	139 ,028
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2 ,36%	2 ,48%	2 ,62%	2 ,43%	2 ,44%
Autres charges / actif net moyen	0 ,34%	0 ,35%	0 ,41%	0 ,30%	0 ,40%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,38%	2 ,78%	2 ,90%	3 ,31%	2 ,51%

15. 2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP AXIS ACTIIONS DYNAMIQUE" est confiée à la société BMCE Capital Asset Management. Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% H.T par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement ;
- Une commission de super performance de 20% TTC de la différence positive entre la performance du fonds et celle du Tunindex.

L'ATB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 5.000 HT dinars par an.